

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 A 19 HEURES

L'an **deux mil vingt-trois**, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME

Excusés : Mme Dominique FAIVRE a donné pouvoir à M. Jean-Louis CUINET ; M. Geoffrey LAMIA a donné pouvoir à M. Thierry LE BAIL ; Mme Guénola ORRY a donné pouvoir à Mme Danijela DELORME

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ATSEM A TEMPS COMPLET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le tableau des emplois

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire et de créer un emploi permanent à temps complet d'ATSEM principal d 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires.
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ACQUISITION PARCELLE AI 5 « LA PIECE DU PUIITS DE CLOS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE l'acquisition de la parcelle AI 5 d'une superficie de 945 m² située « La pièce du Puits de Clos » à Hauteville-lès-Dijon pour un montant estimé à 41 000 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte d'acquisition.

CESSION PARCELLE AI 5 « LA PIECE DU PUIITS DE CLOS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE la cession de la parcelle AI 5 d'une superficie de 945 m² située « La pièce du Puits de Clos » à Hauteville-lès-Dijon à la SAS le Clos du Fort pour un montant de 100 000 €.

AUTORISE le maire à signer l'acte de cession.

Les écritures comptables sont inscrites par décision modificative au budget principal de la commune.